

CATALOGUE DES PRESTATIONS DE FORMATION

Intra - Muros

2025

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :

Actions de formation

Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

ACCUEIL

JUS GENTIUM CONSULTANT est une entreprise individuelle de formation et d'accompagnement dans le domaine juridique spécifiques aux secteurs social, médico-social et sanitaire.

JUS GENTIUM CONSULTANT intervient sur le territoire national auprès d'Associations, d'Etablissements, dans le cadre d'actions de formation adaptées, d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et d'accompagnement dans des démarches de mise en conformité législative ou réglementaire.

Ces actions s'adressent aux Dirigeants d'Association ou d'Etablissements, aux Salariés ainsi qu'aux Bénévoles soucieux de maîtriser les évolutions juridiques liées à l'accompagnement ou l'accueil d'usagers.

Formateur auprès de professionnels issus des champs social et médico-social depuis 1994, j'interviens au sein de plusieurs organismes de formation répartis sur le territoire national. Désireux de conserver une expérience « terrain » fondamentale, j'associe des fonctions de juriste dans une association du champ social et mon activité de consultant-formateur indépendant.

Sur simple demande, un programme détaillé ou adapté de chaque formation peut vous être envoyé.

En complément, JUS GENTIUM CONSULTANT propose un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Mentions légales :

JUS GENTIUM CONSULTANT
CHRISTOPHE DEGARDIN

56, Route Nationale
59152 CHERENG

03/20/41/12/98 - 06/80/05/93/56 – jusgentium.consultant@orange.fr

SIRET : 50320406700014

N° Déclaration d'Activité : 31 59 06882 59 auprès du Préfet de Région Nord Pas de Calais

www.jusgentium-consultant.com

LISTE DES FORMATIONS

Améliorer ses écrits professionnels	Page 4
Maîtriser les dispositifs d'accompagnement social et de protection juridique au profit de personnes majeures	Page 5
Le partage d'informations en établissements sociaux, médico-sociaux ou de santé	Page 6
Le signalement des situations préoccupantes	Page 7
Le droit du travail appliqué au sein des secteurs sociaux, médico-sociaux ou de santé	Page 8
Les prestations et dispositifs d'aide sociale	Page 9
Le droit de la responsabilité en établissements sociaux, médico-sociaux	Page 10
La responsabilité des soignants en établissement de santé	Page 11
Le droit des résidents en établissements sociaux ou médico-sociaux	Page 12
Le droit des patients en établissement de santé	Page 13
Le droit des jeunes accompagnés et Protection de leur vulnérabilité	Page 14
La Commission Des Usagers	Page 15
Fiche contact	Page 16

AMELIORER SES ECRITS PROFESSIONNELS

<p>Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES,</p>	<p>Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social</p>	<p>Durée : De 2 à 4 jours (12 à 24h)</p>
<p>Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client</p>	<p>Coût : Sur devis</p>	<p>Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client</p>
<p>Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)</p>	<p>Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, ateliers d'écriture, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.</p>	

Les professionnels du champ médico-social, social ou sanitaire doivent faire face constamment à de nouvelles exigences dans leurs actes d'écriture. Augmentation des supports d'écriture dans les institutions, recherche constante de la qualité d'écriture, accès des personnes accompagnées aux informations les concernant, participation de celles-ci ou des familles dans l'élaboration de leur projet individualisé représentent quelques illustrations courantes.

Objectifs :

- Développer et actualiser les connaissances des participants en matière d'écriture professionnelle
- Clarifier l'environnement professionnel des écrits.
- Analyser l'importance et les conséquences des écrits pour la personne accompagnée, l'institution et les professionnels.
- Prendre en compte les fonctions des écrits.
- Améliorer ses capacités à l'écrit.

Eléments de contenu : L'environnement de l'Ecrit Professionnel :

Retour sur les missions des Institutions.
Incidences des Lois du 2 Janvier 2002 et du 11 Février 2005 sur les Ecrits, la responsabilité des Etablissements et des Professionnels.
Analyse de la problématique des écrits dans le secteur médico-social, des outils préalables aux écrits.
Recherche des enjeux et attentes des destinataires.
Relations Ecrits et Usagers (adaptation du contenu, choix des informations, accessibilité...). Ecrits, Image de l'institution (élaboration des écrits adressés auprès de partenaires, d'organismes ou personnes extérieures...).

L'élaboration de l'Ecrit Professionnel :

Comment présenter une cohérence, un argumentaire ? Comment rendre un écrit fiable ?
Maîtriser un contenu, choisir les idées, les informations, présenter ses idées, se servir des écrits précédents.
Prendre en compte les attentes des destinataires, Travail d'objectivation.
Adapter les Ecrits en fonction des destinataires.
Ecrits à usage interne (Ecrits et Prise en charge, traçabilité, problématique des écrits, recherche de lien en institution, Ecrits comme aide à la décision...).

MAITRISER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE PROTECTION JURIDIQUE AU PROFIT DE PERSONNES MAJEURES

Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES, AS)	Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social ou de santé	Durée : 2 jours 12 (heures)
Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : Sur devis	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

La Loi du 5 Mars 2007 « portant réforme de la protection juridique des majeurs » vise à rétablir la cohérence de la politique de soutien aux majeurs vulnérables qui ont besoin d'être juridiquement protégés et/ou socialement accompagnés, en modifiant à la fois le Code Civil et le Code de l'Action Sociale et des Familles. Cette formation permet de faire le point sur l'application des dispositions, entrées en vigueur depuis Janvier 2009.

Objectifs :

- Intégrer les nouvelles dispositions issues de la Loi du 5 Mars 2007.
- Analyser les différents régimes de protection (tutelle, curatelle) et les dispositifs Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, Mesure d'Accompagnement Judiciaire, Mandat de protection future, Habilitation familiale
- Identifier les dispositions récentes en matière d'autonomie et de liberté dans le quotidien des personnes protégées

Eléments de contenu :

Présentation de la Loi du 5 Mars 2007 et des Interactions avec la Loi du 2 Janvier 2002.	La Typologie des mesures de protection
Présentation des mesures : la MASP, La MAJ.	La Mise en œuvre de la Protection de la personne et le respect de sa volonté
Présentation du mandat de protection future et de l'habilitation Familiale	Les nouvelles pratiques liées à la mesure de protection.
Procédure d'ouverture d'une mesure de protection, les conditions, les modalités, la procédure	Les Droits des majeurs protégés et Rôle du Mandataire à la Protection Juridique des Majeurs.

**LE PARTAGE D'INFORMATIONS EN ETABLISSEMENTS SOCIAUX,
MEDICO-SOCIAUX OU DE SANTE
ENTRE DEONTOLOGIE ET OBLIGATIONS LEGALES ?**

Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES, AS)	Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social ou de santé	Durée : 2 jours 12 (heures)
Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : Sur devis	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

Entre « l'obligation de garder la confiance secrète pour ne pas la trahir » et « le devoir de dire pour protéger », les intervenants éprouvent souvent le sentiment d'une insécurité professionnelle. Dès lors, comment maintenir le lien thérapeutique, fondé bien souvent sur une confiance réciproque, tout en protégeant la personne accompagnée ?

C'est à cette question que cette session de formation envisage de répondre.

Objectifs :

- Clarifier les notions de déontologie, d'éthique et de secret professionnel
- Intégrer le respect des textes dans la pratique institutionnelle
- Agir dans le cadre des missions.

Eléments de contenu :

Présentation de la problématique générale.	Relations entre Pratiques Institutionnelles et Secret Professionnel.
Clarification des notions de Déontologie, d'Ethique et de Secret.	Etendue du Secret Professionnel : - Ses Limites - Ses conséquences, les responsabilités
Approche de repères éthiques et déontologiques.	Secret Professionnel et Equipe Pluridisciplinaire
Détermination des obligations légales dans le Travail Social : - Protection de la vie privée - Constitution et utilisation des dossiers d'usagers	Secret Professionnel et Signalement Resituer ces notions et les pratiques dans une démarche de bientraitance

LE SIGNALEMENT DES SITUATIONS PREOCCUPANTES

<p>Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES, AS, IDE)</p> <p>Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client</p> <p>Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)</p>	<p>Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social ou de santé</p> <p>Coût : Sur devis</p> <p>Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.</p>	<p>Durée : 2 jours 12 (heures)</p> <p>Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client</p>
--	--	--

Selon les données actuelles, nécessite une Information Préoccupante, voire un signalement, toute situation dans laquelle une personne mineure ou âgée de plus de 18 ans voit sa santé ou sa sécurité compromise du fait de son âge, son état de santé physique et/ou mentale ou par ses conditions de vie. Le repérage de ces situations n'apparaît pas évident compte tenu de la situation des personnes accompagnées, de leur choix, de leur contexte de vie, de l'existence d'un maillage, de nos propres représentations des situations de danger.

Objectifs :

- Distinguer l'Information Préoccupante du signalement
- Situer les rôles du Conseil Départemental, du Parquet, de l'Institution, du professionnel
- Apprécier les éléments constitutifs d'une Information Préoccupante ou d'un signalement
- Situer son action dans l'intérêt de la personne mineure ou majeure

Eléments de contenu :

<p>Retour sur les notions d'Information Préoccupante, de signalement, de situation « complexe »</p> <p>-Brefs rappels du contexte juridique : Le rôle des services du Conseil Départemental (CRIP ou CRIPPAH), du Parquet, de l'Agence Régionale Le cadre pénal (obligation de signalement, absence de signalement, conséquences...)</p> <p>-Identification et repérages des facteurs de danger :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les différentes formes de maltraitance * Les critères d'une situation complexe * Le degré d'urgence 	<p>La posture professionnelle :</p> <p>Le travail d'observation et sa restitution, la recherche de neutralité</p> <p>La transmission des données recueillies en interne</p> <p>Le devenir des informations transmises, saisine ou pas des services du Conseil Départemental ou du Parquet ?</p> <p>Les risques d'une «banalisation»</p> <p>Des repères en matière d'éthique professionnelle</p> <p>Les enjeux d'une Information Préoccupante ou d'un signalement</p> <p>L'information de la personne accompagnée ou d'un proche, le partage d'informations entre professionnels</p>
--	--

**LE DROIT DU TRAVAIL APPLIQUE AUX SECTEURS SOCIAL,
MEDICO-SOCIAL ET SANTAIRE**

Public : Personnel d'encadrement, Salariés (avec ou sans mission de représentation du personnel) Personnels administratifs, comptables en charge des contrats de travail	Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social	Durée : 5 jours (30 heures)
Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : Sur devis	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

Le Droit du Travail est réputé être un « droit vivant ». Sa réputation se trouve liée au contexte socio-économique européen et français qui fluctue fortement au gré des changements politiques et économiques conjoncturels ou structurels. De fait, les professionnels (cadres, salariés, responsables des RH, responsables des paies) ont besoin d'assurer une veille constante sur les modifications, sur les décisions jurisprudentielles touchant à ce domaine juridique et aux conventions collectives qu'ils appliquent.

Objectifs :

- Maîtriser les fondamentaux du droit du travail.
- Veiller au respect de l'exécution des contrats de travail.
- Adopter une démarche de prévention des contentieux.

Eléments de contenu :

Acquérir les règles essentielles en matière d'embauche Les dispositions liées au processus de recrutement (discrimination, égalité homme/femme) Les différentes formes de contrat envisageables : CDI, CDD, les contrats aidés Les règles de durée et de renouvellement de période d'essai L'intérêt d'intégrer des clauses spécifiques au contrat : mobilité, non concurrence, exclusivité, dédit formation Gérer les aléas de la relation employeur/salarié (Gérer les arrêts maladie, accidents du travail, maternité : les conditions d'indemnisation, contrôle médical, cause de rupture..).	Veiller au respect des règles en matière de durée du travail (Calculer la durée du travail : travail effectif, heures supplémentaires, durées maximales, repos journalier, hebdomadaire ..). Décomposer les différents éléments de la rémunération globale (le salaire, avantages sociaux, épargne salariale, mutuelle, prévoyance, tickets restaurant, le régime social adapté aux différentes sommes versées) Modifications et Rupture du contrat de travail Nature de la modification envisagée, Conséquences de cette modification Gestion des ruptures de contrat de travail
--	---

LES PRESTATIONS ET DISPOSITIFS D'AIDE SOCIALE

<p>Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES AS)</p> <p>Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client</p> <p>Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)</p>	<p>Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social ou de santé</p> <p>Coût : Sur devis</p> <p>Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.</p>	<p>Durée : 2 jours 12 (heures)</p> <p>Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client</p>
--	--	--

L'aide sociale se définit comme l'ensemble des prestations constituant une obligation mise à la charge des collectivités publiques, notamment du Conseil Départemental, et destinées à faire face à un état de besoin pour des bénéficiaires dans l'impossibilité d'y pourvoir.

Cette formation vise à actualiser ou réactualiser les connaissances relatives aux aides existantes au profit de personnes en situation d'handicap et aux personnes âgées vivant à domicile ou en établissement.

Objectifs :

Cerner les contextes législatifs et règlementaires liés aux dispositifs d'aide sociale des Personnes Agées ou des Personnes en situation d'Handicap

Maîtriser les contours de l'obligation alimentaire et ses incidences

Identifier les dispositifs d'Aide Sociale à domicile, en établissement, en famille d'accueil au profit personnes en situation d'handicap et des personnes âgées

Eléments de contenu :

<p>Le socle commun à l'ensemble des dispositifs existants : Les conditions de besoin, les conditions de résidence et de régularité de séjour, la notion de domicile de secours et ses incidences, la procédure d'urgence, la participation des bénéficiaires, la révision des décisions d'attribution.</p> <p>Focus : l'obligation alimentaire La définition de l'obligation alimentaire, les conditions d'existence, les personnes entre lesquelles peut exister l'obligation alimentaire, l'objet, Les caractères et la forme de l'obligation alimentaire, la procédure de récupération de l'obligation alimentaire.</p>	<p>Situation d'handicap et maintien à domicile : La Prestation de compensation du handicap, L'Allocation Compensatrice Tierce Personne, L'Aide-Ménagère, L'Aide à la restauration : les conditions d'octroi, la nature des aides possible.</p> <p>Personnes âgées et maintien à domicile : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, L'Aide-Ménagère, L'Aide à la Restauration, la Téléassistance : les conditions d'octroi, la nature des aides possible.</p> <p>➤ Accueil en établissement et en famille d'accueil (personnes âgées et en situation d'handicap) : les conditions d'octroi, la nature des aides possible.</p>
--	---

LE DROIT DE LA RESPONSABILITE

<p>Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES AS)</p> <p>Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client</p> <p>Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)</p>	<p>Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social ou de santé</p> <p>Coût : Sur devis</p> <p>Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.</p>	<p>Durée : 2 jours 12 (heures)</p> <p>Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client</p>
--	--	--

Etudier les questions de responsabilité relève d'une attitude :

La première attitude est celle de « l'autruche ignorante » : c'est celle du refus du droit, de l'organisation. La deuxième attitude est celle de « l'angoissé tatillon » : avant d'organiser toute action, je mets en avant tout ce qui la rend impossible. Dans ce cas, l'action devient si difficile qu'il convient d'y renoncer avant de l'avoir énoncée.

La troisième attitude est celle du « professionnel avisé » : celui-ci devrait maîtriser les connaissances juridiques inhérentes à sa profession, être capable de prévoir et d'organiser.

Objectifs :

Réactualiser les connaissances relatives aux Droits des Usagers.

Définir les notions de Responsabilité en Etablissement.

Analyser les Risques Educatifs et les conséquences en terme de Responsabilité.

Prévenir les mises en jeu de responsabilité

Eléments de contenu :

<p>La Notion de Risque dans la Prise en Charge</p> <p>Distinction Risque Educatif et Risque Social. Mise en place des Actions Educatives et Risques.</p> <p>Les Régimes de Responsabilité</p> <p>Notion de Responsabilité Civile (contractuelle, délictuelle). Notion de Responsabilité Pénale. Notion de Responsabilité Professionnelle.</p> <p>La responsabilité et les droits des personnes accompagnées (droit à la sécurité, à la protection, contrat de séjour et obligations, règlement de fonctionnement...)</p>	<p>La Réalisation du Risque et mise en jeu de Responsabilité</p> <p>Notion de dommages</p> <p>Déroulement d'une mise en jeu de responsabilités civile et pénale. Hypothèses de responsabilité dans la prise en charge des usagers.</p> <p>Prévention ou Comment atténuer la réalisation du Risque ? Réflexion sur les pratiques. Mise en place de moyens de prévention.</p>
--	---

LA RESPONSABILITE DES SOIGNANTS EN ETABLISSEMENT OU SERVICE DE SANTE

Public : Professionnels de santé	Prérequis : Exercer en Etablissement de santé	Durée : 2 jours 12 (heures)
Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : Sur devis	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

Etudier les questions de responsabilité relève d'une attitude :

La première attitude est celle de « l'autruche ignorante » : c'est celle du refus du droit, de l'organisation. La deuxième attitude est celle de « l'angoissé tatillon » : avant d'organiser toute action, je mets en avant tout ce qui la rend impossible. Dans ce cas, l'action devient si difficile qu'il convient d'y renoncer avant de l'avoir énoncée.

La troisième attitude est celle du « professionnel avisé » : celui-ci devrait maîtriser les connaissances juridiques inhérentes à sa profession, être capable de prévoir et d'organiser.

Objectifs :

Réactualiser les connaissances relatives aux Droits des Usagers.

Définir les notions de Responsabilité en Etablissement.

Analyser les Risques Educatifs et les conséquences en terme de Responsabilité.

Prévenir les mises en jeu de responsabilité

Eléments de contenu :

La Notion de Risque dans la Prise en Charge Distinction Risque Educatif et Risque Social. Mise en place des Actions Educatives et Risques. Les Régimes de Responsabilité Notion de Responsabilité Civile (contractuelle, délictuelle). Notion de Responsabilité Pénale. Notion de Responsabilité Professionnelle. La responsabilité et les droits des personnes accompagnées (droit à la sécurité, à la protection, contrat de séjour et obligations, règlement de fonctionnement...)	La Réalisation du Risque et mise en jeu de Responsabilité Notion de dommages Déroulement d'une mise en jeu de responsabilités civile et pénale. Hypothèses de responsabilité dans la prise en charge des usagers. Prévention ou Comment atténuer la réalisation du Risque ? Réflexion sur les pratiques. Mise en place de moyens de prévention.
--	---

**LE DROIT DES PERSONNES ACCOMPAGNEES
EN ETABLISSEMENTS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX**

Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES AS)	Prérequis : Exercer en Etablissement social ou médico-social ou de santé	Durée : 2 jours
Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : A partir de 800.00€ par jour	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

L'accompagnement quotidien des personnes s'articule autour de dispositifs mis en place par les lois du 2 Janvier 2002, ses décrets d'application, du 11 Février 2005, du 5 Mars 2007, du 21 Juillet 2009 ainsi que des recommandations de bonnes pratiques que l'ANESMS publie régulièrement. Au-delà de ces textes, il est nécessaire pour chaque professionnel de s'approprier les enjeux et incidences pratiques de l'ensemble de ces dispositifs et apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées

Objectifs :

Analyser les éléments clefs relatifs aux nouveaux textes de lois.
Comprendre la place de la personne accompagnée et de son entourage.
Situer son action quotidienne dans le contexte législatif et réglementaire
S'approprier les outils nécessaires à la mise en place des droits fondamentaux des personnes accueillies ou accompagnées

Eléments de contenu :

Réactualisation des droits reconnus aux personnes accueillies en établissement médico-social : Le respect de la dignité, Le respect de l'intégrité, Le respect de l'intimité et de la vie privée, Le droit à la sécurité, L'individualisation de la prise en charge et le respect du consentement éclairé, L'accès à l'information relative à la prise en charge, La participation au projet d'accueil et d'accompagnement de l'utilisateur, La confidentialité des informations concernant l'utilisateur	La constitution d'un dossier : le contenu, l'accès au dossier par les professionnels les demandes de consultation du dossier, la gestion des données médicales
Les outils favorisant la reconnaissance de ces droits : Le Projet d'établissement, Le Livret d'accueil, Le Règlement de fonctionnement, La Charte des personnes accompagnées, Le Contrat de séjour, Le Conseil de la Vie Sociale (ou autre forme de participation), La Personne qualifiée	Le Secret professionnel et Le Partage de l'information entre les différents acteurs intervenant dans l'accompagnement
	Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de santé
	Responsabilité et Sanctions du non-respect des droits des usagers

LE DROIT DES PATIENTS EN ETABLISSEMENT OU DE SERVICE DE SANTE

Public : Professionnels de santé	Prérequis : Exercer en établissement ou service de santé	Durée : 2 jours 12 (heures)
Lieu (Intra-muros) : Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : Sur devis	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

Depuis 2002, les droits du patient sont clairement définis par une loi. Cette réglementation promeut la confiance et la qualité de la relation entre patient et professionnel.

Au travers d'une nouvelle logique d'accueil et d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des projets, les institutions doivent mettre en œuvre des réponses individualisées auprès des usagers.

La question du « droit des usagers » et des patients, dans les institutions sociales, médico-sociales et sanitaires est désormais un enjeu important.

Objectifs :

Connaître ou réactualiser la réglementation relative aux droits des patients

Identifier les responsabilités et enjeux

Maîtriser les repères juridiques en matière de secrets professionnel et médical

Savoir intégrer les droits des patients dans les pratiques professionnelles

Savoir améliorer le niveau de qualité requis.

Eléments de contenu :

Les droits fondamentaux des patients Accès aux soins et libre choix Continuité et sécurité des soins Le respect de la dignité humaine (douleur, fin de vie...) Le principe de non-discrimination L'information du patient Etendue des obligations des professionnels Les différents supports à mettre en place L'organisation de l'accès au dossier du patient L'expression de la volonté du patient Le recueil du consentement libre et éclairé Les consentements spécifiques L'expression de la volonté en fin de vie Le rôle de la personne de confiance	Le respect du secret professionnel et de la protection de la vie privée Les différentes notions liées au secret professionnel Les dérogations au secret professionnel, le partage d'informations Les responsabilités engagées en cas de non-respect L'autonomie médicale du mineur Evaluation de la qualité de la prise en charge La prise en compte des plaintes, réclamations et insatisfactions des patients Le rôle de la CDU (Commission des Relations avec les Usagers) Les Responsabilités (civile, administrative, pénale, disciplinaire)
---	---

**LE DROIT DES JEUNES ACCOMPAGNES ET
PROTECTION DE LEUR VULNERABILITE**

Public : Personnel d'encadrement, professionnels sociaux ou médico-sociaux (ES, ME, AES AS)	Prérequis : Exercer en Etablissement ou médico-social ou de santé (IME, ITEP, SESSAD, IEM)	Durée : 2 jours (12 heures)
Lieu (Intra-muros) : Association, Etablissement client Lieu choisi par le client	Coût : Sur devis	Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client
Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)	Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.	

L'accompagnement quotidien des personnes s'articule autour de dispositifs mis en place par les lois du 2 Janvier 2002, ses décrets d'application, du 11 Février 2005, du 5 mars 2007, du 21 Juillet 2009 ainsi que des recommandations de bonnes pratiques que l'ANESMS publie régulièrement. Au-delà de ces textes, il est nécessaire pour chaque professionnel de s'approprier les enjeux et incidences pratiques de l'ensemble de ces dispositifs et apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées

Objectifs :

Comprendre la place du jeune accompagné et de son entourage
Situer son action quotidienne dans le contexte législatif et réglementaire et dans le respect des droits des jeunes accompagnés
Améliorer les échanges d'information en équipe ou à destination de partenaires ou de réseaux
Identifier le dispositif de protection adapté au jeune approchant de la majorité

Eléments de contenu :

Réactualisation des droits reconnus aux personnes accueillies en établissement médico-social : Le respect de la dignité, Le respect de l'intégrité, Le respect de l'intimité et de la vie privée, Le droit à la sécurité, L'individualisation de la prise en charge et le respect du consentement éclairé, L'accès à l'information relative à la prise en charge, La participation au projet d'accueil et d'accompagnement de l'usager, La confidentialité des informations concernant l'usager Les outils favorisant la reconnaissance de ces droits : Le Projet d'établissement, Le Livret d'accueil, Le Règlement de fonctionnement, La Charte des personnes accompagnées, Le Contrat de séjour, Le Conseil de la Vie Sociale (ou autre forme de participation), La Personne qualifiée	L'articulation de ces droits et Place de l'entourage : déclinaison minorité / majorité Focus sur le droit au respect de l'intimité et de la vie privée : Identifier ce qui relève de l'informations aux représentants légaux et de la sphère intime du jeune L'individualisation de la prise en charge et le respect du consentement éclairé : Identifier les limites aux choix du jeune, parfois en contradiction avec ceux des parents La procédure de mise sous mesure de protection : Mesures de protection et alternatives
---	---

LA COMMISSION DES USAGERS

<p>Public : Membres ou futurs membres de la CDU</p> <p>Lieu (Intra-muros) : Etablissement client Lieu choisi par le client</p> <p>Accessibilité : A vérifier auprès de l'association ou de l'établissement d'accueil (en lien avec les réponses au formulaire disponible en fin de catalogue)</p>	<p>Prérequis : Exercer en établissement de santé</p> <p>Coût : Sur devis</p> <p>Moyens, Méthodes pédagogiques Modalités d'évaluation : Apports cognitifs, mises en situation, études de cas Quizz Entrée/Sortie, travaux individuels et en sous-groupes, Remise d'un livret de formation.</p>	<p>Durée : 1 jour (6 heures)</p> <p>Délai d'accès : Calendrier à négocier avec le client</p>
--	---	--

La commission des usagers veille au respect des droits des patients et a pour objet de les aider dans leurs démarches. Elle contribue à la politique d'accueil et de prise en charge des patients. Son rôle reste souvent méconnu. Cette formation a pour finalité de réactualiser le cadre juridique et d'aider à une réflexion sur son fonctionnement.

Objectifs :

- Optimiser l'organisation et le fonctionnement de la Commission Des Usagers (CDU).
- Rendre cette instance utile et efficace.
- Valoriser l'utilité d'une CDU vécue enfin comme une opportunité et non comme une contrainte supplémentaire.
- Limiter la judiciarisation des situations trop souvent bloquées par un manque

Eléments de contenu :

<p>Le fonctionnement de la CDU :</p> <p>Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la CDU, son rôle, sa composition et son fonctionnement, l'information des patients concernant la CDU.</p> <p>Les nouvelles attributions de la CDU.</p> <p>Le système de gestion des plaintes et réclamations : procédures et responsabilités définies, les notions de plaintes, de conflits avec les usagers, les différents niveaux de traitement selon leur nature.</p> <p>Le rôle des représentants des usagers au sein de la CDU et dans l'établissement.</p>	<p>Le respect du droit des patients et Responsabilité au sein des établissements et services de santé :</p> <p>L'évolution des droits du patient et de l'utilisateur : sujet des doléances, l'information et le consentement du patient, l'accès du patient à son dossier.</p> <p>La confidentialité et le secret professionnel, la personne de confiance.</p> <p>La fin de vie et les directives anticipées.</p> <p>Les responsabilités civiles, administratives et pénales.</p> <p>La notion de responsabilité individuelle et de responsabilité d'équipe, la responsabilité de l'établissement.</p> <p>Les nouvelles voies d'indemnisation des usagers, la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (CRCI) et l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONDIAM).</p>
--	--

**PRISE DE CONTACT
FORMATION INTRA-MUROS**

Date :

Association / Structure :

Adresse de facturation (si différente) :

Interlocuteur :

NOM :

PRENOM :

Fonctions :

Tel :

Mail du Contact :

Formation souhaitée :

Profils des futurs participants :

Période(s) ou dates souhaitées(s) :

Prise en charge : OPCO / FONDS PROPRES

Oui

Non

JUS GENTIUM CONSULTANT doit être informé en amont de l'action de formation de la présence de stagiaires en situation de handicap afin de l'adapter en termes de rythme, de moyens de compensation, et par toutes autres modalités pertinentes. Monsieur Christophe DEGARDIN est nommé en qualité de référent handicap.

Participants en situation de handicap :

Oui

Non

Dans l'affirmative, faut-il prévoir des moyens de compensation ? Lesquels ?

.....
.....
.....
.....